



**RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR SA 49<sup>ÈME</sup> SESSION**  
**– ADDENDUM 1 –**  
**SYSTEME DE NOTATION UTILISE POUR LES AUDITS DE SECTION**

**Contexte**

1. En mai 2005, après examen du document GC/47/13 Rév.1, le Conseil de Direction a approuvé la Résolution GC/47/R10 avalisant la proposition de procéder à une évaluation scientifique détaillée de chaque Secteur pour juger de la qualité du travail du Secteur et voir comment il s'intégrait à la mission et à la stratégie globale du CIRC. Il a également convenu de la mise en place d'un cycle de cinq ans pour les audits de Secteurs.
2. En mai 2009, après plusieurs audits, le Conseil de Direction a approuvé la Résolution GC/51/R11, qui a adopté de nouvelles « Directives pour les procédures d'audit scientifique du CIRC » et a autorisé le Président du Conseil de Direction, à la demande du Président du Conseil scientifique, de réactualiser ces directives à la lumière de l'expérience acquise lors de ces audits.
3. Toute adaptation de ce type sera soumise au Conseil de Direction pour approbation.

**Introduction**

4. Les objectifs de l'audit sont de procéder à une évaluation scientifique détaillée des Groupes à l'intérieur d'une Section du CIRC fondée sur les réalisations passées, les projets futurs et sur une évaluation de la façon dont le travail de la Section correspond à la mission et à la stratégie du Centre. Afin d'examiner une Section complète, les informations concernant la performance passée et les projets futurs seront à la disposition du Groupe de revue qui, à son tour, apportera un conseil au Directeur concernant la stratégie globale du programme de recherche, suivie et développée au sein de chaque Section.
5. Après quelques séries d'audit, il est devenu évident que le système de notation devait être réévalué. Le Conseil scientifique a décidé, lors de sa 49<sup>ème</sup> session, que son Président, son Vice-président, avec le Professeur Nicholas Jones (membre du Conseil scientifique pour le Royaume-Uni) et le Secrétariat du CIRC participeraient à l'élaboration d'un nouveau système de notation.
6. Cette proposition pour un nouveau système de notation, qui a été remise à tous les membres du Conseil scientifique pour approbation définitive, est présentée ci-dessous pour approbation par le Conseil de Direction en mai 2013.

## **Système actuel de notation de la qualité scientifique et de la pertinence du travail**

### **Evaluation du Groupe et de la Section**

Les **performances passées** et les **projets futurs** de chaque Groupe et de la Section doivent être notés indépendamment sur la **qualité** et sur la **pertinence**, comme suit :

#### **a. Evaluation de la qualité scientifique (sur une échelle de un à quatre, ci-dessous)**

Une note unique doit être attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche, de la Section dans son ensemble et, séparément, pour la performance de chaque Chef de Groupe et de Section.

#### **Notation :**

La classification suivante sera utilisée :

- 1: **Remarquable** : Travail du plus haut niveau au plan international, pionnier et précurseur.
- 2: **Satisfaisant** : Travail compétitif au niveau international qui apportera une contribution significative à la science ou à la santé publique.
- 3: **Discutable** : Travail qui n'est pas d'un haut niveau scientifique mais pouvant être amélioré.
- 4: **Insuffisant** : Travail de qualité scientifique médiocre et de capacité peu probable à faire une contribution à la science ou à la santé publique.

#### **b. Evaluation de la pertinence des travaux pour la mission du CIRC**

Celle-ci devrait comprendre la mesure dans laquelle le travail proposé bénéficie de la position unique du CIRC, la mesure dans laquelle il semble correspondre à la stratégie du CIRC et quel pourrait être son impact sur la santé publique.

Une note unique doit être attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et pour la Section dans son ensemble.

#### **Notation :**

La classification suivante sera utilisée :

- 1: **Parfaite adéquation** : Ce type de travail est en parfaite adéquation avec la mission du CIRC.
- 2: **Bonne adéquation** : Ce type de travail est en adéquation avec mission du Centre.
- 3: **Adéquation discutable** : Incertain.
- 4: **Inadéquat** : Le travail ne devrait pas se poursuivre.

Les notes devraient être accompagnées de justifications et de recommandations pour des mesures à prendre, le cas échéant.

## **Nouveau système de notation soumis à l'approbation du Conseil de Direction à sa 55<sup>ème</sup> session**

7. Le Conseil scientifique a noté qu'un système de notation de un à quatre (Remarquable/Satisfaisant/Discutable/Insuffisant) pour évaluer la qualité scientifique des travaux pourrait ne pas être suffisamment fin pour saisir les nuances du processus d'examen et il a été suggéré d'introduire dans le système de notation plus de « granularité ».

8. Le nouveau système de notation, figurant ci-dessous, a été élaboré par le Président du Conseil scientifique, le Vice-président et le Professeur Jones, en consultation avec le Secrétariat :

« Il est essentiel que, lors de la détermination de la note pour un travail particulier, les examinateurs prennent en compte les indications données pour chaque note.

La note devant refléter l'éventail complet de la recherche d'un Groupe ou d'une Section, le Groupe de revue peut alors choisir de combiner deux catégories (par exemple F/C) pour refléter l'hétérogénéité au sein d'un Groupe ou d'une Section.

En choisissant une note les examinateurs doivent tenir compte du rôle de la recherche du CIRC dans le cadre de sa mission, notamment en réalisant des travaux dans les pays à revenu moyen et faible et une recherche qui est difficile à mener pour des instituts ou des centres nationaux.

<b>O</b> (Remarquable)	Un travail remarquable du plus haut niveau au plan international, pionnier et précurseur. Cette note ne sera donnée qu'aux programmes de travail exceptionnels et non parce que le programme est particulièrement d'actualité ou d'un domaine sous-étudié.
<b>F</b> (De premier plan)	Un travail de premier plan au niveau international, pouvant être considéré comme ayant un impact important et substantiel.
<b>C</b> (Compétitif)	Un travail compétitif sur le plan international, de haute qualité et qui apportera une contribution significative.
<b>NC</b> (Non compétitif)	Un travail considéré comme non compétitif, ni de haute qualité et peu susceptible d'apporter une contribution significative.
<b>U</b> (Insuffisant)	Un travail non satisfaisant ou de qualité médiocre.
<b>P</b> (Preliminaire)	Un travail à un stade trop préliminaire pour être noté, qui doit être poursuivi et contrôlé/réévalué par le Directeur à court ou à moyen terme, avec réactualisation ultérieure auprès du Conseil scientifique. »

9. Le système de notation pour la pertinence des travaux à la mission du CIRC (Parfaite adéquation/Bonne adéquation/Adéquation discutable/Inadéquat) a été jugé approprié.

10. Le Conseil scientifique suggère que ce nouveau système de notation soit mis en œuvre à partir de 2014 par les Groupes de revue des Sections Monographies du CIRC (IMO) et Pathologie moléculaire (MPA).
11. Les « Directives pour les procédures d'audit scientifique du CIRC » seront mises à jour en conséquence.
12. Le Conseil de Direction est invité à approuver le nouveau système de notation pour évaluer la qualité scientifique des travaux des Sections soumises à audit, comme décrit dans le document GC/55/4 Add.1.